

Lors de la séance du Conseil municipal du 7 septembre, Maryline Daunis a présenté un vœu, au nom du groupe PRG, sur le service public postal, en prévision de la consultation lancée le 3 octobre 2009 par le Comité national contre la privatisation de La Poste



*Maryline Daunis*

Monsieur le Maire, Chers collègues,

Une Ville à vivre, une ville pour tous, une ville de tous les savoirs : telle était l'orientation choisie par les Rennaises et les Rennais lorsqu'ils ont choisi notre équipe, en mars 2008. Forts de la confiance qu'ils nous ont apportée, nous nous faisons un devoir, ici, de maintenir un haut niveau de service à la population. Les services publics constituent, en effet, un élément indéniable de la qualité de vie dans notre ville.

Parmi ces services publics, La Poste est sans doute celui qui participe le plus au maintien du lien social, notamment dans les quartiers défavorisés. C'est aussi le service public qui est le plus attendu dans les nouveaux quartiers, par les habitants qui s'y installent. Concernant Rennes, je pense par exemple à Beauregard, qui ne dispose toujours pas de bureau de poste, malgré les démarches entreprises par notre collègue Honoré Puil.

Notre rôle, notre devoir d'élus locaux est donc de veiller à ce que le service public postal soit assuré, maintenu et pérennisé. A ce titre, ce qui est décidé à Paris a des conséquences directes sur notre ville, et sur la façon dont nous pouvons y garantir une qualité de vie. Le projet, porté par le gouvernement de droite, visant à privatiser La Poste et à lui donner le statut de société anonyme ne peut qu'être combattu, au nom des valeurs que nous portons et qui fondent notre engagement dans la Cité.

L'an dernier, un comité national contre la privatisation de La Poste s'est constitué, et a lancé une campagne en faveur d'un référendum sur l'avenir de ce service public. Ce comité a lancé, pour le 3 octobre 2009, une votation citoyenne. Par ce vœu, nous proposons que la Ville de Rennes soutienne et facilite l'organisation de cette consultation.

Je vous propose donc, mes chers collègues, d'approuver le vœu suivant

Le Conseil municipal de Rennes, réuni en séance, affirme que le service public de La Poste appartient à toutes et à tous.

- Considérant que le service public postal remplit des missions indispensables en matière d'aménagement du territoire et de lien social. Que ses missions de service public dépassent le cadre du service universel du courrier et de la presse, de l'accessibilité bancaire et de la présence postale territoriale, dans les zones rurales comme dans les quartiers populaires.
- Considérant que le gouvernement et la direction de La Poste envisagent de changer le statut de l'établissement public afin de le transformer en société anonyme dans le cadre de la loi de transposition de la directive postale mettant fin au monopole de La Poste sur le courrier de moins de 20 grammes et 1er janvier 2011.
- Considérant que ce service public postal est déjà l'objet de remises en cause très importantes qui ont abouti à une détérioration du service rendu à la collectivité. Plus de 6 100 bureaux de poste sur 17 000 ont déjà été transformés en « partenariats » et plus de 50 000 emplois ont été supprimés depuis 2002. Ceci se traduisant par un accroissement des tournées de facteurs à découvert, des horaires de levées avancées, des files d'attente qui s'allongent.
- Considérant qu'en Europe, les privatisations postales ont engendré baisse de qualité de service, augmentation des tarifs et destructions d'emplois.
- Considérant qu'à Rennes, La Poste est de moins en moins en mesure d'assurer ses missions de service public de façon correcte. Que certains quartiers, dont celui de Beauregard, ne disposent d'aucun bureau de poste. Que le service des chèques postaux est menacé avec la suppression de 82 emplois, et que cela impacte la qualité de vie de nos concitoyens.
- Considérant que le service public postal doit être maintenu, modernisé et renouvelé afin de répondre aux besoins de la population sur l'ensemble du territoire.
- Considérant que la population a son mot à dire sur l'avenir du service public postal, dans le cadre d'un débat public et d'un référendum.
- Considérant qu'une consultation nationale de la population est organisée le samedi 3 octobre 2009 à l'initiative du Comité National contre la privatisation de La Poste et pour l'ouverture d'un débat public et pour un référendum sur le service public postal.

Le Conseil municipal de Rennes

- Se prononce pour le retrait du projet de loi postale 2009 ;
- Soutient le Comité local de défense de La Poste pour l'organisation de la consultation citoyenne du 3 octobre 2009 sur la privatisation de La Poste pour en

permettre le bon déroulement, il en assure l'information auprès des administrés de la commune ;

- Demande la tenue d'un référendum sur le service public postal.

Le débat que nous venons d'avoir ce soir illustre parfaitement la différence entre une gauche attentive au devenir et à la modernisation des services publics, et une droite obsédée par la transformation de la société en société anonyme.

Permettez-moi, en premier lieu, de balayer le caractère politicien de ce vœu. Nous nous occupons de ce qui intéresse les Rennais ! Contrairement à ce que vous dites, la privatisation de La Poste a certes une dimension nationale, mais cela concerne toutes les collectivités territoriales et par conséquent la ville de Rennes.

D'ores et déjà, on annonce la suppression de 82 emplois au Centre de Chèques Postaux de Rennes. Les personnels des services RH de Rennes – ce qui représente environ 150 agents – sont menacés de perdre leurs activités. Les tournées de distribution à Rennes qui ont été à découvert durant cet été – ce qui s'est traduit par une non distribution du courrier 6 jours sur 7...

Il y a cinq ans, il y avait 176 bureaux de Postes de plein exercice sur le département, 44 ont déjà été transformés en agences postales communales ou en « points contacts » dans des commerces. Sur les 132 qui restent, beaucoup ne sont ouverts que 3 heures par jour et fermés le samedi et disparaîtront dans les semaines à venir.

Aujourd'hui il ne reste que 38 bureaux centre, et bientôt 36 avec les fusions de Pacé / Melesse et Châteaugiron / Châteaubourg.

Ces 36 bureaux centres seront les seuls véritables bureaux de poste qui subsisteront réellement.

Voilà pour l'aspect local, et communal, de notre débat de ce soir !

Alors, on dit que « le statut public est un obstacle au développement de La Poste ».

C'est faux. Depuis des années, La Poste a prouvé le contraire par la création de filiales et sa croissance externe. La Poste vient de prendre position sur le marché du portage de presse et d'établir une tête de pont en Chine. Elle a multiplié également les partenariats financiers et les accords de transport aérien et a engagé, en 2004, un vaste programme de rénovation de son réseau d'acheminement et de distribution, en dépit de son statut actuel

Certains affirment également : « Il faut ouvrir le capital pour assurer l'unité de l'entreprise ».

Là aussi, c'est faux. Le statut public n'a pas empêché la création de la Banque Postale, et de ce qu'on appelle le « Groupe Courrier ».

D'autres, souvent les mêmes, disent : « Concurrence oblige ! »

La concurrence existe déjà. Aujourd'hui, hormis les envois de moins de 50 g, toutes les prestations de La Poste sont déjà en concurrence. Pourquoi donc changer de statut alors que l'entreprise publique fait face à la situation ? La Poste publique tire toujours son épingle du jeu, que ce soit au niveau des envois express (boostés par l'e-commerce), des colis, ou des produits bancaires.

L'Europe est d'ailleurs souvent évoquée par des partisans de la privatisation. On nous dit que seules les postes luxembourgeoise et française n'ont pas encore le statut de société anonyme. Comme si s'aligner sur les autres était un gage de réussite. Rappelons aussi que les traités européens n'obligent pas les entreprises à changer de statut en cas d'ouverture des marchés.

Les résultats de nos voisins ne sont pas si reluisants qu'on nous le dit. Juste un exemple, celui de l'Allemagne. Les 850 plus grands bureaux de poste sont devenus des agences bancaires, les autres ont été transformés en papeterie. Pour les opérations postales, il faut s'adresser aux supérettes.

On explique aussi que « les postiers pourraient devenir actionnaires de leur entreprise ».

Chacun a une petite idée de ce que cela pourrait donner : en 2008, le résultat net a été de 943 millions d'euros. En contrepartie, chaque agent a royalement perçu un intéressement de 93 euros.

Certains croient naïvement que « le changement de statut n'aura aucun impact sur l'emploi ».

Mais que veut un actionnaire ? Gagner de l'argent ! Pour cela, on devra obligatoirement se plier aux règles des marchés boursiers qui sont toujours les mêmes, à savoir : plus de bénéfices, moins de charges, plus de productivité, élimination des branches qui ne rapportent pas. Cela signifie donc des conditions de travail en constante dégradation et un dégraissage perpétuel.

Enfin, il y en a encore qui croient que « le changement de statut n'aura pas d'impact sur le service public ».

Quelle naïveté d'imaginer que l'Etat cesserait de se désengager, comme il le fait ! Quel sera à terme l'avenir du réseau et des bureaux de Poste « non rentables » au sein d'une société anonyme ? La réponse paraît évidente : fermeture ou transfert vers les collectivités locales, comme cela commence déjà à être le cas.

De quoi sera fait le monde postal demain ?

Un État majoritaire, même dans une société anonyme, subirait toujours les foudres de Bruxelles à chaque fois qu'il investirait un centime dans La Poste : abus de

position dominante ! Il est donc faux d'affirmer qu'une société anonyme contrôlée par l'État serait libre d'agir à sa guise. L'arrière-pensée est bien de procéder comme avec France Télécom et de passer rapidement sous la barre des 50 % du capital. Cela s'appelle une privatisation.

L'ouverture des marchés du courrier favorisera-t-elle l'émergence de nombreux opérateurs alternatifs ? Y aura-t-il au contraire constitution d'oligopoles, de cartels imposant leurs tarifs aux dépens des clients ? Est-on bien sûr d'emprunter le bon chemin ? La démocratie exige que l'on en débattenne, au sein de La Poste comme dans tout le pays.

Malgré le flou du projet, le Gouvernement et La Poste sont explicites dans leur choix : ils veulent transformer l'établissement public en société anonyme. Nous avons montré que cette opération, purement idéologique, serait inutile et néfaste pour les usagers et les salariés. La Poste dispose de tous les atouts pour se défendre face à ses concurrents. Prétendre que des actionnaires accepteraient de rogner sur leurs dividendes pour financer le service public est une hypocrisie ou une naïveté.

Pour éviter au gouvernement de s'engouffrer dans cette impasse, je vous propose donc d'adopter ce vœu, que je vous ai proposé au nom du groupe Radical de Gauche.